



Mairie de Saint Just d'Avray

Compte-rendu du conseil municipal du 04/11/2015

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, M. DUCROS, R. SALEMBIER, S. CORGIER, JM DURDILLY, S. VIGNON, JM LERISSEL, Y. MOREAU (Arrivé à 20h35), JM GARNIER, G. CHARPIN, B. BOURBON, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD.

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Absent excusé : R. MAYNARD, pouvoir donné à AM. LLOMBARD

Absent : S. KASPRZYK

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 octobre 2015
 - 2/ Délibération pour cession de terrain à DMP Plastique et acquisition d'un terrain à DMP Plastique pour déplacement d'un chemin rural
 - 3/ Délibération pour approbation du schéma de mutualisation de la COR
 - 4/ Délibération pour le retrait de 8 communes de la Métropole de Lyon du SYDER
- Dénomination des chemins sur la commune
Présentation et approbation du projet du centre de loisirs intercommunal
Rapport d'activités de la COR
Planning du bureau de vote pour les élections régionales du 6 et du 13 décembre 2015
Questions diverses

1/Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 octobre 2015.

2/ Délibération pour cession de terrain à DMP Plastiques et acquisition d'un terrain pour déplacement d'un chemin rural

La société DMP Plastique souhaite acquérir le chemin rural n°28 traversant leur propriété afin de mettre en sécurité leur site de production pour une valeur estimée à 1000,00 euros. En contrepartie, la commune acquerra une parcelle contournant le site d'activités permettant de déplacer et de maintenir la continuité du chemin rural pour une valeur estimée à 1000,00 euros. Les frais et travaux consécutifs à ces opérations (y compris la création d'une passerelle traversant la rivière sur la parcelle 247 section B) seront à la charge de la société DMP Plastique.

Ces opérations seront authentifiées par un acte notarié.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer toutes pièces et actes se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

3/ Délibération pour approbation du schéma de mutualisation de la COR

L'article 74 de la loi NOTRe prévoit que le projet de mutualisation soit transmis aux communes pour avis et n'engage aucunement leur adhésion à un ou plusieurs services ou aux différents groupements de commandes.

Proposition de création de services communs :

-**Les archives** : l'archiviste de Tarare serait mis à disposition

-**L'assistant de prévention** : un agent COR déjà présent et formé. Il faut savoir qu'une personne doit être nommée sur chaque commune, or il n'y a actuellement personne sur notre commune. La mission consiste

à contrôler la sécurité sur les postes de travail, il rédige entre autres le « document unique » pour présenter les risques sur chaque poste de travail.

-**L'assistance à la passation de marchés publics** : 3 agents (2 gestionnaires et 1 assistante) seraient en place à la COR. Aide à la mise en œuvre des procédures d'achats conformément au code des marchés publics.

-**La comptabilité** : à l'étude, en relation avec le métier de secrétaires de mairie.

-**La culture** : pas de service commun vue la nouvelle définition de la compétence culture de la COR.

-**La formation** : un agent COR formé et en place. Objectif de mise en œuvre d'un plan de formation pour les communes.

-**L'informatique et la messagerie** : mise en place au 1^{er} janvier 2017.

Ce service pourra conseiller et servir d'interface avec les prestataires informatiques, conseiller pour la téléphonie, proposer des formations informatiques.

-**La lecture publique** : mise en place au 1^{er} janvier 2017. Embauche de 2 directeurs de médiathèque pour diriger le partage des outils, des animations et des compétences sur l'ensemble des communes adhérentes.

-**La paie** : à l'étude, en relation avec le métier de secrétaires de mairie.

-**Le réseau des secrétaires de mairie** : embauchées par la COR puis mises à disposition dans les communes. Objectif de former un groupe dont le cœur de métier est identique sur le territoire. Elles seraient redéployées dans leur commune pour les affaires courantes, elles pourraient être spécialisées et bénéficier de formation. Remplacement en cas d'absences.

-**Le Programme Européen** : agent déjà en place.

-**Le service juridique** : à l'étude, le positionnement d'un juriste paraît délicat. La question de la responsabilité de ce service est abordée.

-**La voirie ou réseau des encadrants des Services Techniques** : mise en réseau des encadrants des services techniques comme le réseau des secrétaires.

-**L'ADS (Autorisation Droit des Sols)** : déjà mis en place depuis octobre 2014.

Instruction des permis, la compétence de l'Etat étant transmise aux communes, les instructeurs sont sous l'autorité du maire.

-**Le partage des biens** : c'est un axe de la mutualisation comme les groupements de commandes.

-**Les groupements de commandes.**

Adopté à l'unanimité

La décision d'adhérer à certains de ces services communs sera prise lors du prochain conseil municipal.

4/ Délibération pour le retrait de 8 communes de la Métropole de Lyon du SYDER

8 communes de la Métropole ont demandé à se retirer du SYDER : Corbas, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize.

Adopté à l'unanimité

Projet de dénomination des chemins sur la commune

La commission voirie a commencé à travailler pour le choix des noms de chemins en vue de la numérotation métrique. Le bourg étant déjà réalisé, il s'agit des chemins de campagne. L'opération devrait être finalisée au dernier trimestre est prévue fin 2016.

Présentation et approbation du projet du centre de loisirs associatif intercommunal

La commission aux affaires sociales travaille sur un projet pour le centre de loisirs. La commune a été contactée par les directeurs des centres de Cublize et St Vincent de Reins afin de proposer une mutualisation entre leurs 2 communes, St Just d'Avray, Ronno et Meaux-la-Montagne.

St Apollinaire a décliné la proposition.

Ce rapprochement permettrait notamment une mutualisation des coûts de fonctionnement, des effectifs plus importants, un intérêt pédagogique notable (tranche d'âge lieux et planning différents plus adaptés aux besoins), un réseau de recrutement plus large et des subventions de la CAF grâce au contrat Enfance Jeunesse.

Les activités auraient lieu sur 3 sites : Cublize et St Just d'Avray (en juillet) pour les plus grands, St Vincent de Reins pour les plus jeunes. Un transport en car serait organisé (départ le matin, retour le soir), sous le contrôle des animateurs, présents dans le car.

Le centre intercommunal serait géré par une nouvelle association. Le conseil d'administration serait composé de parents de chaque commune.

La CAF soutient le projet et subventionne d'une part l'association et d'autre part les communes par le biais du Contrat Enfance Jeunesse (subvention de 55 %). Le CEJ sera établi jusqu'en 2017, la CAF souhaitant harmoniser tous les renouvellements de CEJ sur le territoire de la COR. La commune pourrait donc se désengager au bout de 2 ans.

Les périodes d'ouverture seraient les suivantes en 2016 : le mercredi après-midi, pendant les petites vacances (5 jours pendant les vacances de Noël), le mois de juillet complet et 10 jours en août.

Des mini camps seraient proposés également, le 1^{er} aurait lieu en avril pour les 8-10 ans à la colonie du Pilon (25 places), un autre pour les 10-14 ans serait organisé en juillet.

Les tarifs ont été harmonisés entre les tarifs existants de Cublize et St Vincent de Reins. Le tarif journalier comprendrait le transport, le repas et le goûter, les activités. Ils sont calculés selon le quotient familial et sont plutôt favorables pour les familles par rapport à l'année précédente.

Le budget prévisionnel de ce projet se monte à 143 694,81 €, le montant à la charge des communes serait réparti au prorata du nombre d'habitants. Pour notre commune, le coût serait de 7187,94 € pour une année, subventions de la CAF déduites. Un comptable embauché par l'association vérifierait régulièrement les comptes.

Une étude comparative a été faite pour une création de centre de loisirs propre à notre commune, le coût de fonctionnement serait d'environ 7000 € (un centre de loisirs coûte 4 € de l'heure par enfant présent, données numériques de la CAF) pour le mois de juillet seulement.

Madame le Maire demande l'avis des conseillers municipaux pour l'engagement dans cette mutualisation.

Avis favorable de l'ensemble du conseil

Rapport d'activités de la COR

Le rapport est distribué à chaque conseiller pour lecture.

Planning du bureau de vote pour les élections régionales

| DIMANCHE 6 ET 13 DECEMBRE 2015 – ELECTIONS REGIONALES | |
|--|--|
| 8h-10h | Gaëlle C, Brigitte B, Sylvie V. |
| 10h-12h | Jean-Michel L, Yohel M, Anne-Marie L |
| 12h-14h | Jean-François L, Christine G, Marc D |
| 14h-16h | Christine G |
| 16h-18h | Stéphane C, Jean-Michel G, Jean-Marc D |
| Dépouillement | Jean-Michel L, Stéphane C, Jean-Marc D, Jean-François L, Gaëlle C, Christine G Jean-Michel G. |

Le planning pourra être complété par des administrés.

Questions diverses :

-**Répartition du produit 2014 des amendes de police à la sécurité routière** : La somme de 10 282 € a été attribuée par le Département à la commune pour financer des équipements de sécurité (ralentisseur, places personnes handicapées place de l'église et devant le cabinet médical, achat de panneaux divers (stationnement)).

-**Le logement** au-dessus du Vival et le gîte seront mis en location afin d'apporter des revenus réguliers à la commune. Le logement du gîte sera disponible au 1^{er} décembre. Il sera visité par la commission bâtiment avant de le remettre en location.

-**Le service de transport à la demande** doit reprendre courant novembre, il s'appellera « CORUS ». Chaque usager recevra ou se procurera un dossier à compléter et à remettre en mairie. La mairie émettra un avis favorable ou défavorable sur le dossier soumis à l'accord définitif de la COR qui fournira ensuite une carte à l'utilisateur ; celui-ci pourra alors contacter la plate-forme de réservation. Le transport fonctionnera d'arrêt à arrêt, sauf dérogations spéciales pour personnes à mobilité réduite sur avis du Maire.

-**Déchetterie** : une nouvelle convention a été signée pour 1 an, reconduite tacitement pour 2 ans, pour la mise à disposition de gardiens du site de la déchetterie de la commune.

-**Aides à la réhabilitation de logements anciens et de façades** : la COR a validé le Plan Local d'Habitat, une plate-forme téléphonique pour informer les administrés a été mise en place (des informations plus précises seront données par le biais du bulletin municipal).

-**Des bornes de recharge pour les véhicules électriques** ont été mises en place (6 bornes à la gare d'Amplepuis, 2 au lac de Cublize, 2 à la gare de Lamure/Azergues).

- **Bulletin municipal 2016** : une distribution de courriers aux commerçants/artisans/entrepreneurs de la commune est en cours pour vérifier les dénominations de leurs entreprises.

-Le souci de niveau sonore est toujours le même malgré les travaux engagés par l'entreprise DMP Plastique au niveau du bourg de St Maurice.

-**Défilé du 11 novembre** à 11h00 puis vin d'honneur.

Prochain conseil municipal : **Mardi 15 décembre 20h30.**

Le Maire,
Christine GALIÉRI

A circular official stamp in blue ink from the Mairie de Saint-Jean-Bey, Rhône. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT-JEAN-BEY" around the top and "RHONE" at the bottom, with a small emblem in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.